

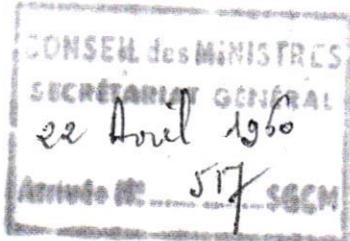
JD/SF

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ANNÉE 1960 - N° 27 /PCM /MI

PRESIDENCE DU CONSEIL

DÉCRET DU PREMIER MINISTRE



LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N° 226/PCM/MI du 15 Décembre 1959 portant création de Régions.;

VU la Loi N° 59/35 du 31 Décembre 1959 portant création et organisation des Conseils Généraux, et notamment en son article 25 ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

D E C R E T

ARTICLE 1er : Le lieu de réunion du Conseil Général de la Région Sud-Ouest est fixé à LOCOSSA (Cercle d'ATHIEME).

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. PORTO-NOVO, le 19 AVRIL 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

P.C.M.	5
M.I.	4
Délégué de la Région Sud-Ouest	1
Président du Conseil Général de la Région Sud-Ouest	1
J.O.	1